

# Catéchisme et Sacrements

## Mariages

- **Mariage catholique – si possible 12 mois avant la date envisagée :**  
(Car la préparation commence en novembre de chaque année)  
Veuillez **vous présenter à la Permanence du samedi matin**. Au moins un des fiancés doit avoir été baptisé.

## Baptêmes

- **Baptême des tout-petits - 3 mois au minimum avant la date envisagée :**  
Veuillez **vous présenter à la Permanence du samedi matin**. Se munir de l'acte de naissance de l'enfant et des justificatifs de baptême des parrain et marraine (les deux doivent avoir été baptisés).
- **Baptême d'enfants de 5 ans et plus :**  
Mêmes formalités que pour les tout-petits. De plus, l'enfant devra participer à une préparation personnelle, donnée dans le groupe « *Éveil à la foi* ». Renseignements à la Permanence.

## Catéchisme

- **Éveil à la Foi - pour enfants de 4 à 7 ans :**  
*Un samedi par mois, en fin d'après-midi, dans les salles paroissiales. Selon horaires communiqués à l'inscription (Permanence du samedi matin).*
- **Pré-caté : à partir du CE1 - enfants scolarisés en CE1 (7 à 8 ans).** Renseignements à l'inscription (Permanence du samedi matin)
- **Catéchisme – enfants scolarisés à partir du CE2 :**  
*Le mercredi matin à 10 h 30 ou le mardi à 17 h, selon le niveau d'enseignement. Lieu et horaires communiqués à l'inscription (Permanence du samedi matin).*
- **Confirmation :**  
*La préparation commence après la Profession de Foi : rencontres mensuelles avec l'animateur ou le prêtre. Mgr l'Evêque administre le Sacrement de Confirmation tous les deux ans dans notre Doyenné. Voir renseignements sur la page du Doyenné de La Ferté-sous-Jouarre.*

## Obsèques

- **Funérailles religieuses :**  
il est indispensable de **contacter, en premier, la société de pompes funèbres de votre choix** qui fera le nécessaire et vous indiquera les jour, heure et lieu de l'à-Dieu. Le prêtre (ou la bénévole laïque) vous contactera pour préparer la cérémonie.

## Confessions

- **En l'église de Saâcy-sur-Marne :**  
Confessions et/ou entretiens spirituels, le **1<sup>er</sup> vendredi du mois de 18 h à 18 h 30** et **tous les samedis de 10 h à 10h30 (ou sur rendez-vous)**.